

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-054

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présent(s) : 27
Nombre de suffrages exprimés : 29
Nombre d'absent(s) : 2
Nombre de pouvoir(s) : 2

Vote :

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le dix-sept septembre deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 10 septembre 2026

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Armand LULKA, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Romain DUINAT, Florence GAVARD, René TETE, Christiane CLUZEL, Patrice BRAUD, Odile PHILIPPON, Dominique THIOLERE, François DELESTRADE, Eric VIOLLET, Jérôme VARAGNAT, Raphaël GABION, Marie-Pierre SEON, Isabelle ROIRE, Margot SOLVIGNON, Stéphanie JAILLET, Corinne VERDIER, Carole MAUVIN, Arnaud CENZATO, Christophe KRISTIDES, Morgane LAFARGE, Charlène ROSNOBLET, Alexandre KARAGUEUZIAN

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Martine CHARLES, Armando FALCIONI

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Martine CHARLES pouvoir à Margot SOLVIGNON, Armando FALCIONI pouvoir à René TETE..

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Arnaud CENZATO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – ALLIAGE HABITAT – ACQUISITION EN VEFA DE 26 LOGEMENTS SITUÉS IMPASSE DES MYOSOTIS – APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20260917-2026-09-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2026
Publication : 23/09/2026

Le 26 août 2024, la SCCV PLACIER 2 a obtenu, pour le bailleur ALLIADE HABITAT, une autorisation d'urbanisme pour la construction de 26 logements locatifs sociaux, situés Impasse des Myosotis à Saint Marcellin en Forez.

Par courrier du 4 août 2026, ce bailleur social sollicite auprès de la commune de Saint Marcellin en Forez une éventuelle garantie financière des prêts PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), contractés pour un montant total de 3 597 843 € dans le cadre cette opération, et ce afin de préparer leur dossier de financement auprès de la Caisse des Dépôts de Consignations.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de la commune de Saint Marcellin en Forez d'accorder ou pas sa garantie pour une quotité de 34 % soit la somme de 1 223 266,62 €.

Répartition entre garants		PLAI TRAVAUX	PLAI FONCIER	PLUS TRAVAUX	PLUS FONCIER	TOTAL
Ville de St Marcellin	34%	311 596,06 €	90 026,90 €	648 096,78 €	173 546,88 €	1 223 266,62 €
Département de la Loire	66%	604 862,94 €	174 758,10 €	1 258 070,22 €	336 885,12 €	2 374 576,38 €
Montant total garanti		916 459,00 €	264 785,00 €	1 906 167,00 €	510 432,00 €	3 597 843,00 €

En cas de refus de garantir ces prêts, le bailleur social aura la possibilité de solliciter la garantie de la CGLLS (Caisse de garantie du logement locatif social), établissement public national français à caractère administratif créé par la loi SRU du 13 décembre 2000.

Pour information, il est rappelé que l'annexe B7.3 (emprunts garantis par la commune) incluse dans le budget primitif 2026 a été approuvée par l'Assemblée avec un montant d'emprunts garantis s'élevant à 4 899 746,45 € euros (montant quasiment identique au fonctionnement de l'année 2026 qui s'élève à 4 900 950,00 euros).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide de :

- **DE NE PAS ACCORDER** la garantie financière de la commune de Saint Marcellin en Forez, sollicitée par ALLIADE HABITAT pour l'opération d'acquisition en VEFA de 26 logements locatifs sociaux, situés Impasse des Myosotis à Saint Marcellin en Forez.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 18 SEPTEMBRE 2026

Le Maire,

Eric LARDON



Le Secrétaire de séance

Arnaud CENZATO

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Arnaud CENZATO.